

Conseil Municipal

mardi 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-septième jour du mois de juin, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 20 juin 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : M. DANCOINE Thierry par pouvoir à M. BAVIER Bernard, MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. PIESSET Arnaud, M. PIOTROWSKI Georges par pouvoir à M. JENDRASZEK Michel, MME SOLTANI Nacera par pouvoir à MME MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALKI Emilie.

OBJET : 2023-3-16

EPF - CONVENTION OPÉRATIONNELLE "DISPENSARE RUE DES ZINNIAS"

La Commune de LALLAING est une commune de 6 300 habitants située dans la Communauté d'Agglomération Douaisis-Agglomération. La Commune, en accord avec l'intercommunalité, a sollicité l'EPF pour conventionner le portage foncier et la déconstruction d'un bien composé d'un ancien dispensaire. La cité des Hauts-Près, au sud ouest de la ville, a été identifiée comme prioritaire pour un projet de rénovation globale des logements, équipements et espaces publics.

Dans la cité des Hauts-Près, rue des Zinnias, face au parc des Arbandries, se trouve un ancien dispensaire FILIERIS que la commune souhaiterait maîtriser afin de le déconstruire et ainsi réaliser une opération d'amélioration du cadre de vie. L'objectif serait d'y développer un projet constituant un lien entre le parc des Arbandries et les rives du Bouchard que la ville souhaite aménager et rendre accessible au public. Un stationnement sur la parcelle est envisagé. Le dispensaire est actuellement confié en gestion à la ville qui le met à disposition de deux associations (cyclisme et randonneurs).

Ce secteur se compose principalement:

- à l'ouest du parc des Arbandries avec un étang de pêche,
- et à l'est, du camus bas propriétés de Maisons et Cités, le bout bordé par le Bouchard en limite communale.

L'opération est attachée au thème "améliorer le cadre de vie et développer la biodiversité" du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 de l'EPF.

L'EPF est sollicité pour une opération de portage avec déconstruction et revente au prix de revient. Afin de faciliter la réalisation du projet, l'EPF et la commune associent leurs compétences et leurs moyens afin de mettre en place un partenariat étroit, s'inscrivant dans le cadre de leurs orientations stratégiques et compétences respectives.

Afin d'assurer la mise en oeuvre du projet, une convention opérationnelle : "**LALLAING - Dispensaire rue des Zinnias**" doit être signée entre l'EPF et la Commune de LALLAING arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et / ou la Commune, réalisation des travaux de déconstruction et de traitement des sources de pollution concentrées, cession des biens acquis par l'EPF à la Commune ou à un tiers désigné par la Commune. Cette convention fixe également la durée et le budget prévisionnel de l'intervention.

Rappel étant fait, en application de l'article L. 2122-22-15° du Code Général des Collectivités Territoriales, que Monsieur le Maire a reçu délégation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 pour exercer ou déléguer l'exercice des droits de préemption, à l'occasion de l'aliénation d'un bien, conformément aux dispositions de l'article L 213-3 du Code de l'urbanisme et qu'une décision du Maire sera nécessaire à chaque préemption;

Après délibération, le Conseil Municipal,

SOLLICITE l'Établissement Public Foncier des Hauts-de-France pour qu'il intervienne selon les modalités définies dans la convention opérationnelle dont le projet est annexé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Résultats de vote :

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry est un vote par pouvoir de BAVIER Bernard, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de PIESSET Arnaud, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges est un vote par pouvoir de JENDRASZEK Michel, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de MARTINACHE Sonia, M. KLEE Alain est un vote par pouvoir de LACAILLE René, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul